Formation Société

TA THOUSE

The day or the present of the presen

Article deuxième

Article deuxième

a Société a pour objet l'extitation à façon des procédés
métallisation de tous les
pa solides, y compris les
pe organiques, et de lous aux
pe organiques, et de lous aux
personne de la guivanoplastie intricéle. Elle pourra aussi,
entuellement et de temps évtre, fabriquer et vendre poura comple, mais après déclur expressément indiquée,
aque fois, par le Conseit d'admistration. Elle pourra leire
us geures d'opération se raichant élroctement ou indirecment à ces objets. L'assemes sotionnaires pouron mande
sotionnaires pouron
action de la comment
actionnaires pour
sotionnaires pour
sotionnaires industrielles, ou comment
alors ordessus.

Article troisième

Le stège social est fixé à La adeloine, rue Carnot, nº 15. Il pourra être transféré par ut allums sur une décision Consett d'administration.

La durée de la Société es cée à trente années. Article cinquième

La Société prend la dénon tion de « La Métallisation »,

Article sixième

The capital social est fixé à la somme de cent cirquante millo franca, divisé en quinze cents actions de cent france cheune, joutes à souscrire en espèces.

M. Aboi Gilson fait, apport à présente Seasété, savoit, as De ves étandes et d'instriction en run de la constitution fie la présente Société reals, corresponde de la constitution de put de la Société dans des conditions économiques de prix de revient.

En rémandration de roit de revient.

ant.

1 rémunération de cett ap
1, il lui est attribué cinq

2 parls bénéficiaires, sans

2 parls de valeur, donnant

à une partie des bénéfi
comme indiqué à l'article

Article septitume

Le Conseil d'administration i autorisé à remplir les for-nités utiles pour l'admission s actions à la cote de la Bour-de Lille et autres villes a'il y

r simple désibération, le est d'administration est en-é divisor les actions en sièmes ou dixièmes, a'il le utile. Le publication de décision devra être fait un des journaux d'amor-tigales de Lille, ou dans un ael de Lille.

Article neuvième

rement eu rem et l'Assemblés gén à l'élection définisi anistrateur nommé ement d'un autre, en fonctions nu

the Conseil d'administration nommers son président et un secrétaire. Ce dernier peut être pris de débons du Conseil et des et de la conseil et des et de la conseil et des et de la conseil et des et d'une annés. Ils et de la conseil et des et d'une annés. Ils et d'empôchement du président, la présidence du Conseil, et deve de la conseil, et de sere le surporairement tous les drotte et altributions du Président de la conseil, ett exerce lemporairement tous les drotts et altributions du Président.

Article vingt-cinquième

Article ringt-ciaquième

Le Conseil d'administration
so réunit au siège social aussi
souvent que fruidret de la Socomment de la social aussi
souvent que fruidret de la Socomment de la social de la majorité des vots des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas
de parlage.

Acticle vingt-sixième

Les délibérations sont consta-tées par des procès-verhaux qui sont portès sur un registre « ad toc«, tenu au siège de la So-ciété et aignés par les adminis-traleurs qui y ont pris part. Les coples ou extraits des dé-libérations à produire sont cer-tifiés par les président eu en son absence, par un des administra-teurs.

Article vingt-huitième

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendigs pour la gestion et l'éd-ministration de la Société, sans aucune limitation ni réserve, notamment ?

aucume limitation ni reserve, notamment:

1º Il nomme et révoque les exaployés et agents de la Société et fixe leurs traitements et leurs gratications;

2º Il fixe les dépenses générales de l'administration;

3º Il fixe et autéries les marches et traités de toute nature;

chès et traités de toute nature;

5º Il passe et autorise lous nous publiers et immobiliers;

5º Il posse et autorise tous beux et locations,

6º Il touche les sommes dues et la Société et en donne quittance et décharge; il donne toute masimevée de saises, oppositions, inscriptions ou autres empédemente, ainer que tous désistements de privilèges, hyconalisements des privilèges, hyconalisements de privilèges de la consideration de la vient de l

ment, et avec ou sans paiement, et avec ou sans paiement; il pout traiter, transiger,
compromettre, plesidor, tant en
demendant qu'en défendant;
dirigées pour ou contre le Concett d'administrations représentée
par ses administratours délérusé :

par ses summer ser compromet sur tous les intérèts de la Société; pe il arrête tous règlements relatifs à l'exploitation des établissements de la Société et à l'organisation de lous les services;

10. Il convoque les assemblées générales ordinales et extraordinaires;
11º Il donne chaque trimestre un état de la Société et étabrit à la fin de chaque année somobilières, ainsi que de tous droits et charges de la Société;
12º Il evolue les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires;
13º Il délermine le placement des fonds disponibles et règle l'emploi des fonds de réserve;
14º Il peut prendre en toutes circonsaires, de l'emploi des fonds de réserve;
14º Il peut prendre en toutes circonstances toutes les mesures qu'il jugera opportunes pour sauvegarder les valeurs appartenant à la Société;
15: Il autores lous crédits et

15° Il autoriso tous caccine avances;
16° Il arrête les comptes qui delivent être soumis à l'Assemblée générale, fait un rapport sur ces comptes et sur la situation des affaires socieles, et propose la lixation des dividendes effentiers. pose la fixation des dividendes répartir;

17º Il soumet à l'Assemblée générale les propositions de modifications ou additions aux présents statuts et l'augmenta-tion du fonde social, ainsi que les questions de prolongation, fusion ou dissolution anticipée de la Société;

las questions de prolongation, fusion ou réssolution anticipée de la Société;

18º Il régle l'ordre du jour des essemblées et statue sur toutes les affatres de la Société qui ne sont pas dévolues à l'Assemblée générale. Conseil d'administration est autorisé à contrader tous emprunts obligatoires au mieux des intérêts de la Société et ce jusqu'à compourrence de deux cent mille france, ans avoir à réunir une Assemblée générale extraordinaire.
Les énoncialions qui précodent n'ont aucum caractère limitatif et haisent subsider dans leur entièr les dispositions du premier alines du précont article.

[Article trentitime

Tous actes engageant la So-ciété doivent être signés par deux administrateurs. Cependant, le Conseil pourra déléguer tout ou partie de ses

Article trenta-neuviàme

L'Assemblée générale se com cose de tous les actionnaires. L'Assemblée générale se compose de tous les actionaires.
Chaque actionnaire a attant
de voix qu'il a d'actions.
Les administrateurs ont voix
delibérative dans les Assemblées générales, comme leurs
autres actionnaires, excepté
pour les questions relatives à
l'approbation de leurs comptes
et à la questure;
Les propriétaires d'actions
d'assister à l'Assemblée générale, déposer leurs titres cinq
jours au moins avant l'époque
lixée pour la réunion, aux lieux
et entre les mains des personmes désignées par le Conseil
de dépôt de titres dans une caisse
publique équivaudra au dépôt
de titres.
Il est remis une carle d'ad-

dépôt de titres dans une casses-publique équivaudra au dépôt de titres. Il est remis une carte d'ad-mission à chaque déposant. Cette carte est nominative et personnelle; elle constate le nombre d'actions déposées et le nombre de voix.

Article quarante-troisième

L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par un des membres délégué par le Con-

memores toucgus passed.

Deux des plus forts actionnateres présents remplissent les fonctions de scrutaleurs.

Le Bureau désigne le secrétaire.

Il est tenu une fouille de présence qui contient les nous des Il est tenu une fouille de pré-sence qui contient les noms des actionnaires présents et le nom-bre d'actions possédées ou re-présentées par chacun d'eux. Cette feuille est certifiée par le Bureau, Les actionnaires la si-gnent en entrant. Les pouvoirs genet en entrant. Les pouvoirs tout reste déposé au siège so-cial pour être communiqué à tout requérant. Il en est joint une copie certifiée aux procès-verbaux de délibération.

Article quarante-quatrième

L'Assemblée générale delibère valablement lorsque les actionnaires représentent au moins le quart du capital social. Elle oblige tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Toute proposition émanant d'un groupe d'actionnaires proprietaires au moins du quart du capital social devra être pertée à l'ordre du jour de la première assemblée, à la condition davoir été envoyée du rouyée de vouyée de l'un voyée du jour saunt celui fixé pour la réunion.

Article quarante-cinquième
Dans le cas où l'Assemblée
générale, sur une première convocation, ne réunirait pas le
quart du capital Social, it sera
procédé à une deuxième convocation, à un intervalle de quinze
jours au moins.
Dans cette seconde réunion,
Dans cette seconde réunion,
Dans cette seconde delibérem
blen valablement, quel que soit
le nombre des membres présenta et des actions représentées, mais semèment sur les objets à l'ordre du jour de la première Assemblée;
La carte d'admission délivrée
pour la première Assemblée est
valable pour la seconde.

Article quarante est première des

Les délibérations sont prises à la majorité des membres pré-ents ou représentés, sauf les xceptions portées dans l'article utionnt.

senta ou représentés, sauf les exceptions portées dans l'articlo suivant. En cas de pertage, la voix du Président est prépondérante, Les votes sont exprimés par assis et levé, par appel nominal on au scrutin secret, à l'Assomblée le décide à la majorité. Article quarante-septième L'Assemblée générale peut, sur l'initative du Consell d'administration, apporter aux presents statuts les additions ou modifications dont l'utilité sern reconnue.

modifications dont l'utilité sern-reconnue.

Elle peut décider notamment ;
D'amortir le capital social en remplaçant les actions de capital par des actions de jouissance ayant les mêmes droits socials et statutairas que les actions de capital ;
L'augmentation du fonds social ;
La prolongation ou la dissolution anticipée de la Société, sa fusion ou son atliance avec d'autres sociétés constituées ou a constituée.

d'autres sociétés constituées ou a constituée ou a constitué.

Dans ces divers cas. l'Assemblée n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composee d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié du gotte de l'actionnaires réprésentant au moins la moitié d'un soit de l'actionnaire d'actionnaire d'actionnaire de l'actionnaire de l'actionnaire d'actionnaire de l'actionnaire d'actionnaire d'actio

Article quarante-huitième

Article quarante-huitième

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport du Conseil d'administration sur les affaires sociales. Elle désigne,
comme il est off le désigne,
comme il est off le faire,
commissaire suppléant.

Elle entend le rapport des
commissaires sur la situation
de la Société, sur le bilan et les
comples présentés par les administrateurs
le répartir ;
dète entend, discuté et, s'il y
sieu, approuve les complion
au d'administration, les administrateurs en remplacement
de ceux dont le mandat est exnire on qu'il y a lieu de remplace

Article quarante-ne

Les délibérations de l'Assem

ello association audum droil immixition dans los affaires la Société ni aucun droil accès aux assembless généra is de ses actionnaires. Ill. — Cette association prende a dénomination de : a syndécas es parts bénéticaires de la Société anonyme : La Métallise-on ».

Article cinquante-deuxième
Les produits nets, déduction
faite des charges, des amortissements, des loyers et des redevances diyers et des redevances diyers et des redevances diyers et des redevances diyers et des redeli est prélevé d'abord;
1º Cinq pour cent pour constitager un fonds de réserve jusgu'à concurrence de vingt mille
francs pour parer aux besoins
imprévus;
2º La somme nécessaire pour
payer aux actionnaires, à titre
de premier dividende, cinq pour
cons des sommes des entre des
constitues, sans que, si les béndices
d'une année ne permettent pas
ce paiement, les actionnaires
puissent le réclamer sur les bénétices des années subséquenles.
Sur le surplus, il est prélevé

indices des années subéquen-les.

Sur le surplus, il est prélevé quinze pour cent pour le Con-seil d'administration.

Le solde est réparti de la ma-nière suivante :

Vingt pour cent pour être dis-tribués aux paris bénéficiaires qui n'ont aucun droit sur l'actif sociel, elles ne peuvent pas être représentées aux assemblées générales et ne jouissent d'au-sum pouvoir ou d'aucun droit statulaire.

Et quatre-vingt pour cent aux

Article cinquante-deuxième

Article cinquante-troisième Lorsque le fonds de réserve ura atteint vingt mille francs

L'Assemblée générale, conva-quée et composée comme il est dit à l'article quarante-septième qui précède, peut vilablement : Amortir le expital action en remplaçant lesdites actions, par des titres de jouissance ayant less mêmes droits sociaux et stat-tes mêmes droits sociaux et stat-lei l'est que les actions de copi-tal de l'est actions de copi-tal de l'est actions de copi-

Article soixantième

L'Assemblée gönérale délermine, sur la proposition du Conseit d'administration, le mode de
liquitation, nomme les liquitateurs et délermine les invaiteurs et délermine les invairess fixes ou aléabires qui doivent leur être alloués. La nomination des liquidateurs met
fin aux pouvoirs des administrateurs.

Les pouvoirs de l'Assemblée
générale se confinuent pendant

la liquidation Ella peut, notamient, adjondre des commissationent, adjondre des commissationent de la commissation de la contrata de la commissationent de la commissationent de la contrata de la commissationent de la contrata de la commissationent de la contrata del contrata de la contrata de la contrata del contrata de la contrata del contrata de la contrata de la contrata de la contrata del contrata de la contrata de la contrata de la contrata de la

Article soixante-quatrième I. - Il est formé une associa

ition ».

IV. — Son siège est à La Medeleine, rue Carnot, no 15.

Il pourra être transferé alleurs per les administrateurs.

V. — L'association existera de plein droit et sens autre fornalité, à compler du jour de la constitution définitive de la Société.

cicité.
Elle ne prendra fin qu'avec
l'extinction des droits apparte
nant aux parts benéticiaires.
Le décès, l'interdiction la faijlite et la déconfiture d'un ou
plusieurs associés ne peuvent
entrainer la dissolution de l'association avant l'expiration de
sa durée.

sociation avent l'expiration de sa durée.

VI.— Cette association n'aura pus de titres particuliers ; est itres de parts béneficiatres énonceront qu'elles font partie de la dite association.

La propriété d'une part bénéficiaire emporte de plein droit adhésion aux dispositions des procents statuts et aux décisions de l'Assamblée générale des porteurs de parts bénéficiaires.

res.
Les droits et actions attachés à la part bénéficiaire suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

ient: La durée des fonctions de cha-le administrateur est l'llimitée; Les premiers administrateurs int nommés par une assemblée enérale des porteurs de parts

contenant cation d'ad-it déposées les des pré-

niaires vis-à-nyme et des

convocations auront lieu

schranke.

Si, sur une première convocation, l'assemblée ne réunit pes
se deux tiers des parts bes
seconde qui delibèrera valabseconde qui delibèrera valabmotité qui mi delibèrera valabmotité qui mi delibèrera valabmotité qui mi delibèrera valabmotité qui mi delibèrera valabmotité parts extimotité parts extimotité parts extimotité à l'ordre fui jour de la promière réunioù.

tantes, mais seurement de la pro-objeta à l'ordre fui jour de la pro-mière réunion.

Entin, a cotta assemblée ne réunit pas la moitié des parts existantes, il sers onvoqué, à cinq jours d'intervalle, une troi-siome assemblée qui délibèrers valablement, quel que soit en valablement, en la proposition de la valablement, quel que soit en la contracte la professione de la valablement, quel que soit en la contracte la professione de la contracte la professione de la contracte la cont

délibérations de l'essem

Enfin, elle peut apporter toutes modifications aux statuts de la présente association.

ores de parts. Ses décisions sont obligatoire our tous, même absents, dissi ents ou incapables.

denis ou incapables.

NIV.— Les frais récessités par loncionnement de l'association les receives avancis par la société anonyme de bénéroles par elle sur la portion de bénéroles par elle sur la portion de bénéroles par elle sur la portion de bénéroles l'association la représentant vulablement tant en demandant uvien défendant vis-à-vis de la société anonyme et des porteurs de parls individuellement, lesquels ne pourront se prévaloir vis-à-vis de l'association de la maxime : Nul en France ne pialde par procureur ».

Pour extrait, (Signé) : J. DELLIE TE

H Déclaration de Souscription et de Versement

(Signo) : J. DELMOTTE.

Assemblées Générales Constitutives

originate on elé deposés pour nuncte à Mª Delmoite, notaire à Lille, le quatorze Mai mil neuf cent douze) de doux délibérations prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme dite : La Métallisa-

Il appert : 1º Que l'assemblée générale après vérification, a reconnu l' sincérité de la déclération d' souscription et de versement fait

persit 50ums & ultérieure. Et du deuxième procès-verbal en date du 8 mai 1912 :

me des statuts :

M. Gilson (Abel), rentier, demourant à Lille, rue de la Bassie, n' 55 ;

M. Réveilhac (Joseph-Léon), nesociant, demeurant à Lille, rue la Vieux-Faubourg, n' 20 ;

Et M. Marissal Julien), indusriel, demeurant à Saint-André-Lespués de la Carte de la Cart

Lesquels ont accepté lesdites fonctions.

3º Que l'assemblée a nommé
M Desruelles (Léon-Ernest), négociant, demeurant à Lille, rue
d'Arlois, no 149, et M. Bourotte
(Jean-Baptisle), employé, demeurant à Lille, rue de la ChaudeRivière, nº 51, commissaires (avec

Pour extrait, (Signe) : 1. DELMOTTE.

IV DEPOTS

Expéditions: 1º de l'acte de dé-laration de souscription et de ersement et des statuts et éta annexés; 2º de l'acte de dépô, des deux délibérations y an

Pour mention : Le Président

450

neuls, mais détratchis, garantis hommes, dames, route course à vendre dep. 70 fr., valeur 300 fr. Plus. route et course Aleyon, B.S.A. Clement usagé mais en bon état et gêr. A vendre 50 fr. S'adressor : Usine de Cycles, Rue du Vx-Marche-aux-Q., Moutous, à 10 m. Gare, Lille. Fermé dim. et fêtes à 2 h.

ALOUER

BELLE OCCASION

Nationales, en excellent état, n'ayant servi que quelques mois, ayant conté 1.300 fr., à céder à moitié prix. — Ecrire ou s'adresser au bureau du journal, aux initiales L. C.

A LOUER

A Vendre Papier Blanc

DES AVEUCLES
DE LA REGION DU NORD FAITES ACCORDER

VEILO POUR RIEN

Mellieur marché que l'occasion Il est impossible pour les personnes qui veulent des MEUBLES Solides et Bien Fails, de mieux se faire servir qu'à LA

Modèles Nouveaux Grand Succès Cylindres Interchangeables Airs an choix des clients

du Conseil d'administrat Mignet : A. GILSON.

AVIS DIVERS

VELOS

de suite Joli petit Appartement de trois pièces, en plein centre de Lille. Eau, gaz, électricité, W.-C. 50 francs par mois.— Sadresser ; 12, rue du Palais-latiour.

Vaste et Belle Salle

3) mètres de long sur 10 mètres de large, avec pièces contigués, pouvant servir de bureaux.— Eclairage dioctrique et chauffa-ge central. Conviendrait à société ou à commerçants et industriels

FAITES ACCORDER
VOS PIANOS
PAR LIS MYBUGLES
BE LA REGION DU NORD
Ceierité. — O:— Travail Soigné
S'adresser au Siège de la
Scotefe, 33, rue de l'HôpitalMilitaire, 33, à LILLE.

Demandes et Offres d'EMPLOIS

USINE DE CYCLES USINE DE CYCLES Rue du Vx-Marché-aux Moulons, Lille, à 10° gare

Meubles Neufs

Falls. de Hield se laire servir qu'à L'A GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE MEUBLES Tue de la Halle, L'Hie on l'on y trouve de grandes quantités de Salles à Manger, Chambres à Coucher, Salons et Bureaux de tous les Styles et Moderne hollandals. Installations combinant de la company de l

CABARETIERS N'achetez pas

PIANO AUTOMATIQUE sans visiter la Grande Fabrique L.BAILLEUL A 239 A

Rue du Faubourg de Roubaix KA LILLE X

LILLE Tell. 8.55 LITS POUR HOPITAUX

LILLE, 4, r. du Vioux-Marché-aux-Mot ROUBAIX, 168, rue du Cellège. TOURCOINO, 24, rue de Cand. CROIX, 101, rue Kiéber.

M d'avance M

BANDAGES

CEINTURES ventrières, BAS pour Varices, INJECTEURS de Tous Systèmes. TUBES CADUTCHOUC pour DOUCHES

ACHILLE LIÉVIN

Madame LIEVIN ayant acquis ane grande expérience, se tien-ira à la disposition des Dames pour l'application des Bandages DISCRETION

M M M du M M

186 bis, Rue de Paris, LILLE IMPRIMÉS EN TOUS GENRES

Cartes de Visite & Factures Tètes de Lettres & Memorandums Menus & Lettres de Mariage Avis de Naissances & Convocations Lettres Mortuaires & Catalogues
Brochures & Prix Courants Prospectus & Affiches

Veux-tu faire des Économies ? VISITE LES COMMERÇANTS dont les Annonces paraissent a s a s s s s s s dans notre Journal To trouveras chez eux l'occasion que to cherches

Cycles HALLEZ

28, rue Léon-Gambetta, Lille

Agent des principales marques : Aleyes, Singer, Racer, Labor, Diamant, etc.

NOMBREUSES OCCASIONS

Bicyclette depuis 125 fr.

Payable. 12 fr. par mois -

EHUYGE

Vend de TOUT à Crédit RIEN A PAYER

queiq.journ et nuns danser evoc un Acui PERIO-SPECIFIQUE KT

AVEC DU SANS RESSORTS,

enseignements et Applications Gratuites 94, rue Léon-Sambetta, Lille



MALADIES INTIMES, AVARIES On guérit rapidement et complètemen les Écha Tements, Écoulements, Blennorrhagies et toutes les Aslandies des Voies Uniaires et Ganizale chez l'homme et la femme, par l'usage des

CAPSULES VERTES du Docteur BENDERS
Ancien Major des Troupes coloniales anglaises
SYPHILIS. - La Méthode du Docteur BENDERS
guérit Syphilis et toutes les Maladies de la Peau
en régénérant le sang.

PRIX : Eagsules Vertes Benders, is facen : 5 fr. Existics vertes benders, in Radon : 5 fr.

Elixir Regenérateur du Sang, le Radon : 5 fr.

Demandèz gratis le « Traité des Maladies Secrètes » du

Docteur BENDERS, chez nos principaux Dépositaires.

E. LECLERCO, le, Grande-Place, Lille. « H. GERRETH, S. resdu Chemin-de-Fer, Roudaix. « Vanneur Ville. à Tourcelle. »

ELNORGARETT, à Wattrebon.» RUSKONS, à Douis. « SARIN-SOUL EXELNORGARETT, à Wattrebon.» RUSKONS, à Douis. « SARIN-SOUL EXGOESELE IX. à Duit L'ADA. « SIX. à Armentières. » PINARD, à

Lens. « GODIN, à Héulin-diétard. « CRESSON, à Lidrin. » Destare

BERUET, rue Lafayette, à Calais. « MAES, à Mouscron.

RETARD

Meadanes, qui étes inquiètes pour voe vo (douleurs, irrégularités, rétards ou suppressé quand vous aures essayé tout sans résu écrisz es toute contages à 6. LOROX, phr-loide, 35, sus contractes de la contage à 6. LOROX, phr-loide, 35, sus d

Réveil du Nord

Avis Divers & Etc. & Etc.

Travall très Soigné = Prix très Réduits

LECTEUR !